

## CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2019, 19H00 SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

**Présents :** M. ROMERO Alain, M. LAMBERT Jean-Pierre, M. BORRAS Louis, Mme CARAL Béatrice, Mme BALMA Marie-Thérèse, Mme BODENAN Armelle, Mme CABOS Edith M. COURREGÉ Alain, M. DE FOZIERES Guilhem, Mme GUITTARD Catherine, M. JULLIE Bernard.

**Absente excusée :** Mme DERSON Michèle.

**Secrétaire de séance :** M. LAMBERT Jean-Pierre.

Vote : 11 pour

• **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 13 mars 2019**

Vote : 11 pour

• **Ajout de délibération :**

Convention de partenariat avec l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Servian

Vote : 11 pour

• **Compte rendu des décisions du Maire prises dans le cadre de la délégation de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

	Date	Objet
2	28/01/2019	Tarifs des suppléments du CLSH Les Boud'Choux pour les vacances d'hiver : - exposition et spectacle à la médiathèque de Béziers : 1 € - cinéma à Béziers : 4 € - piscine à Servian : 2 € - centre équestre à Servian : 3 €
3	28/01/2019	Tarif du supplément du CLSH ados Espace Jeunes pour les vacances d'hiver : - bowling à Béziers : 12 €
4	28/03/2019	Tarif du supplément du CLSH Les Boud'Choux pour les vacances de printemps : - piscine à Servian : 2 €

### DELIBERATIONS

**2019-017 : Vote des taux d'imposition pour 2019**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le montant des taux d'imposition des trois taxes de l'année 2018 : - Taxe d'habitation 18.30 %  
- Taxe sur le foncier bâti 22.46 %  
- Taxe sur le foncier non bâti 54.12 %

Il rappelle que la taxe professionnelle est passée comme compétence dans la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée.

Il dit que les taux des taxes n'ont pas été augmentés l'année dernière et il propose de ne pas y toucher.

Ceci exposé, il vous est proposé :

- **DE DECIDER** de ne pas augmenter les taux pour l'année 2019, soit :

- Taxe d'habitation 18.30 %
- Taxe sur le foncier bâti 22.46 %
- Taxe sur le foncier non bâti 54.12 %

- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote : 11 pour

### 2019-018 : Vote du budget primitif 2019 de la Commune

Après la présentation du budget primitif 2019 de la Commune, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget qui s'équilibre de la façon suivante :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	383 634,32 €	383 634,32 €
FONCTIONNEMENT	865 427,90 €	865 427,90 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 249 062,22 €</b>	<b>1 249 062,22 €</b>

Ceci exposé, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER** le budget primitif 2019 de la Commune.
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **D'INDIQUER** que le budget primitif 2019 de la Commune sera mis en ligne sur le site internet de la Commune dans un délai d'un mois à compter de la présente délibération.

Vote : 11 pour

### 2019-019 : Vote du budget primitif 2019 du Contrat Enfance Jeunesse

Après la présentation du budget primitif 2019 du Contrat Enfance Jeunesse, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget qui s'équilibre de la façon suivante :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	139 730,00 €	139 730,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>139 730,00 €</b>	<b>139 730,00 €</b>

Ceci exposé, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER** le budget primitif 2019 du Contrat Enfance Jeunesse.
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **D'INDIQUER** que le budget primitif 2019 du Contrat Enfance Jeunesse sera mis en ligne sur le site internet de la Commune dans un délai d'un mois à compter de la présente délibération.

Vote : 11 pour

### 2019-020 : Modification de la délibération n°2018-051 - Numérotation de nouvelles concessions au cimetière

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération n°2018-051 du 12 décembre 2018 dont l'objet était la numérotation de nouvelles concessions au cimetière.

Il avait été décidé, entre autre, de créer la concession n°59 d'une largeur de 2,5 m.

Or après vérification sur place, il est proposé que cette concession soit créée pour une largeur de 1,5 m.

Ceci exposé, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER** la modification de la délibération n°2018-051 concernant la numérotation de nouvelles concessions au cimetière en ce sens que la concession n°59 est créée pour une largeur de 1,5 m.
- **DE RAPPELLER** que cette concession sera vendue pour une durée de cinquante ans et en suivant selon la demande.

Vote : 11 pour

## **2019-021 : Convention de partenariat avec l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Servian**

M. le Maire soumet au Conseil Municipal la convention de partenariat avec l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Servian. Cette convention a pour objet de définir les conditions de la mise en place d'un partenariat établi entre l'Amicale et la Commune afin de participer activement à des représentations et de l'information auprès des écoles de la ville.

L'association s'engage à :

- Participer aux cérémonies commémoratives.
- Intervenir 2 fois par an en fonction de la disponibilité des Sapeurs-Pompiers, dans l'école de la ville pour diffuser de l'information sur leurs activités auprès des enfants.
- Diffuser le mot du Maire sur les calendriers distribués.
- Inviter le Maire ou son représentant à la cérémonie de la Sainte-Barbe pour la remise de diplômes, médailles et avancements de grade.

La mairie s'engage à :

- Faire savoir à l'association les dates, horaires et lieux des cérémonies commémoratives qu'elle organise.
- Organiser les rencontres avec le personnel enseignant pour des missions d'informations et de découverte des activités auprès des enfants.
- Faire parvenir à l'association le mot et la photo du Maire pour insertion dans le calendrier.

D'autre part, le Conseil Municipal statuera chaque année sur le montant qui sera attribué à la présente convention.

Ceci exposé, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER** la convention de partenariat avec l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Servian.
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer la convention de partenariat et tout document afférent à la présente délibération

Vote : 11 pour

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Travaux salle des fêtes : questions autour des travaux, de la sécurité et des subventions.
  - Travaux : en attente des derniers devis pour définir la nature des travaux et le montant exact.
  - Sécurité : ERP de 5<sup>e</sup> catégorie ce qui entraîne le passage d'un bureau de contrôle et de la commission de sécurité
  - Subventions : en attente de la réponse du Département suite à l'envoi des pièces administratives demandées ; voir pour déposer une demande de FAEC auprès de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée ; déposer à nouveau un dossier auprès de la Région.
- 
- Cérémonie du 8 mai : départ à 11 h avec l'orchestre junior. Prévoir gerbe et apéritif.
  - Rond-point route de Coulobres : début des travaux à l'automne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Prochain Conseil municipal : mercredi 15 mai 2019.